

### Sommaire

Formation pour les médecins	Page 1-2
Aménagements raisonnables en Belgique	Page 2-3
Un bel exemple d'école d'ingénieur à Angers	Page 4-6
Rapport du sénateur G. Longuet	Page 6-7



L'équipe de la fédération ANAPEDYS vous souhaite une année 2023 pleine de joie.

Meilleurs vœux pour 2023

**AG ANAPEDYS SAMEDI 11 MARS 9H 12H  
CONFÉRENCE À PARTIR DE 13h30  
À REIMS**

Un flash info vous donnera tous les détails dans les prochains jours.

## FORMATION POUR MÉDECINS

Il nous semble important d'informer le plus possible les médecins de vos départements de cette formation, afin que celle-ci puisse s'installer et perdurer dans les espaces de formation des médecins.

L'association CORIDYS a été retenue pour porter auprès des médecins généralistes et pédiatres libéraux une formation nationale sur les Troubles Neurodéveloppementaux.

Cette formation financée par l'Agence Nationale du DPC (Développement Professionnel Continu) a pour objectif de former les médecins généralistes et pédiatres libéraux (ou en centre santé conventionnés) à :

- Coordonner les parcours de diagnostics,
- Poser et gérer l'annonce des diagnostics (les plus simples, sans attendre un spécialiste dont nous manquons cruellement)
- Coordonner ensuite les interventions et appuyer les familles

Ce programme de formation se trouve ici avec toutes les modalités d'inscription

: <https://coridys.fr/formation-dpc/>

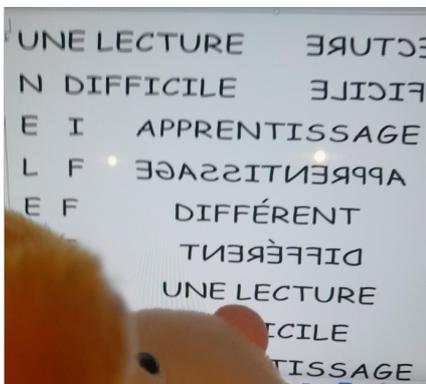
Une vidéo sur You Tube explique brièvement cette action :

<https://youtu.be/bFZyA7Kl-yc>

Fabienne Miramand

## AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES EN BELGIQUE

Ce qu'il faut savoir au préalable :



La demande d'aménagements scolaires doit être faite par les parents ou tuteurs ou par le Centre psycho-médicosocial (CMPS) attaché à l'école par un membre du conseil de classe, par la direction de l'établissement.

Toute demande doit être accompagnée d'un diagnostic établi par un spécialiste... Pour une première demande, celui-ci doit dater de moins d'un an.

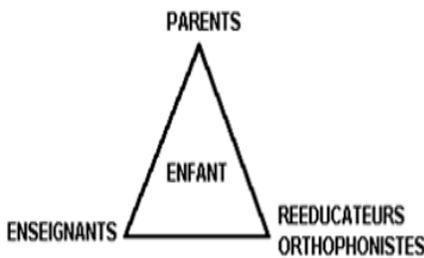
<http://www.enseignement.be/index.php?page=27781&navi=4888#:~:text=Une%20demande%20doit%20%C3%AAtre%20accompagn%C3%A9e.de%20base%20%C3%A0%20la%20demande.>

Un entretien sur you Tube sur les aménagements raisonnables.

<https://www.youtube.com/watch?v=5BDCFUVVlmc&t=530s>



Mettre des aménagements raisonnables est une obligation cela permet à chaque enfant ayant des difficultés spécifiques d'avoir un traitement différent. Il s'agit le plus souvent d'adaptations pédagogiques pas forcément coûteuses comme le choix d'une police, des photocopies aérées, la lecture des consignes, du temps supplémentaire, des évaluations orales, des évaluations adaptées...



L'entretien parle de la place des parents qui n'est pas assez reconnue par l'école. Il soulève aussi beaucoup de questions sur la place de l'enfant, comment vit-il ses aménagements ? La place de ses camarades, comment acceptent-ils le traitement "préférentiel" de leur camarade ?

Comment faire accepter à l'un et aux autres cette différenciation ?

Le passage qui m'a le plus interpellée est celui qui évoque l'école inclusive (8.59) où la personne dit que l'école qui doit mettre en place des aménagements raisonnables n'est pas une école inclusive. "L'aménagement raisonnable est l'échec de l'école inclusive"

"L'école inclusive qui va penser, qui va réfléchir à sa manière de fonctionner, sa manière de faire, sa manière d'avoir des relations avec les enfants, les parents, les enseignants, va pouvoir permettre la participation de chacun sans avoir besoin de mettre des aménagements raisonnables.

Si les aménagements raisonnables ne sont pas mis en place, les parents ont la possibilité de faire des recours.

Des fiches techniques sur les aménagements raisonnables à mettre en place dans différents types de handicap.

<https://www.dessinmoiuneidee.org/2019/09/amenagements-raisonnables-fiches-comprendre-ameliorer-eleves.html>

Le décret de mise en place des aménagements raisonnables

<https://www.ufapec.be/nos-analyses/1821-decret-ar-reunions.html>

Fabienne Miramand

3

# UN BEL EXEMPLE À L'ÉCOLE D'INGÉNIEUR D'ANGERS (ESAIP)

Projet : mise en place du logiciel Antidote pour les étudiants DYS.

Avant un mot du directeur M Rouvrais



« Accueillir les étudiants tels qu'ils sont, les accompagner au mieux afin de faciliter leur réussite tout en maintenant le niveau d'excellence de nos diplômés d'ingénieur, voilà ce que nous pensons être notre mission pour un Avenir Responsable et le rôle d'une Grand Ecole

d'ingénieurs la plus inclusive possible ».

## Pourquoi ce projet ?

Contenu du projet : Laurène Bregeault référente handicap

Ce projet a émergé lors d'échanges entre la référente handicap de l'ESAIP et des étudiants « dys » d'une part, et avec certains de leurs enseignants d'autre part.

Les premiers montraient une difficulté à évaluer leurs propres compétences, ayant une tendance forte à dévaloriser leurs capacités en raison de la difficulté à se faire comprendre à l'écrit.

Les seconds évoquaient la difficulté à rester objectifs dans leur évaluation : généralement informés de la situation, ils peuvent tout de même ressentir un parti-pris devant les documents rédigés par un étudiant « dys », soit favorable soit défavorable, même s'ils essayent de faire abstraction de l'orthographe du document.

Or, que cela soit pour nos futurs ingénieurs ou nos futurs cadres intermédiaires, l'essentiel pour nous est bien d'évaluer la qualité du raisonnement et la capacité à expliquer ses idées. Le vecteur de cette expression en lui-même n'est pas

l'essentiel, c'est le contenu qui va nous intéresser et nous montrer si, oui ou non, l'étudiant a le niveau requis.



Certains étudiants « dys » ont évoqué le logiciel Antidote, et ce qui a retenu l'attention de l'équipe était le côté « pédagogique » de cet outil. Il ne s'agit pas d'un correcteur automatique mais bien d'un outil d'amélioration, qui va mettre l'utilisateur en position de choisir une reformulation de sa phrase. Loin d'être passif, l'étudiant va devoir réfléchir à la meilleure orthographe et la meilleure syntaxe pour exprimer ce qu'il souhaite. L'outil est là pour lui permettre de choisir parmi les bonnes options, et faciliter sa compréhension ainsi que son expression.

Aujourd'hui, douze étudiants sont équipés sur leurs ordinateurs personnels et pour la durée de leur scolarité. Ils s'habitueront ainsi à rendre des écrits de qualité professionnelle avec des moyens adaptés à leurs particularités.

### **Mise en œuvre**

Le Fonds de dotation LaSalle-ESAIP a pour objectif de soutenir le développement de l'ESAIP, école d'ingénieurs, en restant fidèle à ses valeurs d'entraide et de solidarité.

Ainsi, le Fonds de dotation a décidé de s'engager, sur le long terme, dans la promotion de l'Avenir responsable, qui se matérialise très concrètement par des projets promouvant l'égalité des chances et l'accessibilité pour tous à l'enseignement supérieur.

Pour l'année 2022-2023, le bureau du Fonds a décidé de soutenir un projet répondant à un besoin concret exprimé par les étudiants ayant des troubles DYS. Grâce aux dons collectés par le Fonds auprès des partenaires de l'école, du personnel, des familles d'étudiants, des Alumni, 12 licences du logiciel Antidote (de correction et d'aide orthographique et grammaticale avancée), ont été

distribuées aux étudiants des campus Ouest (Angers) et Méditerranée (Aix-en-Provence) de l'ESAIP.

« Ensemble, valorisons la diversité dans l'enseignement supérieur en donnant un sens à notre fiscalité »

Amélie Goudal, déléguée générale du Fonds de dotation

Site internet :

[Fonds de dotation LASALLE-ESAIP | L'avenir Responsable](#)

## RAPPORT DU SÉNATEUR G. LONGUET

Le rapport de Gérard Longuet sur le coût de l'école inclusive est alarmant pour tous les enfants, les parents, les enseignants.

En particulier les deux passages ci-dessous.

Le premier peut laisser la voix libre à l'Éducation Nationale de mettre en place ou non l'aide humaine en fonction de son budget.

La deuxième laisse entendre que les professionnels confondent handicap et précarité sociale entraînant des difficultés d'apprentissages.

Ceci étant, ne faut-il pas aussi aider ces jeunes ?

Page 9 « *La particularité de la gestion de la scolarisation des élèves en situation de handicap est que l'Éducation nationale, en administration centrale comme dans les rectorats, n'a pas de visibilité sur les effectifs, dans la mesure où le nombre d'élèves scolarisés dépend de l'évolution des notifications effectuées par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Cela entraîne une déconnexion entre le prescripteur et le payeur qui n'est pas soutenable à long terme. Il semble indispensable de consolider un référentiel national pour harmoniser les prescriptions d'aide humaine* ».

P64 « *Si la compensation des inégalités sociales et familiales constitue en soi un objectif louable, il n'est pas certain que la prescription d'un adulte dédié*

*aux élèves les plus en difficulté socialement soit une solution durable. En tout état de cause, il serait indispensable de consolider un référentiel national concernant les prescriptions d'aide humaine. »*

Le report complet

[http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/finances/PLF\\_2023/NP/NP\\_ES\\_PLF\\_2023.pdf](http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/finances/PLF_2023/NP/NP_ES_PLF_2023.pdf)

Un extrait

<https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/le-cout-de-l-ecole-inclusive-et-la-revalorisation-des-salaires-des-enseignants>

L'analyse du café pédagogique

<https://www.printfriendly.com/p/g/65eia8>



<https://www.cafepedagogique.net/>